

01 juil 2022 -17:05

Appartient à Conseil des ministres du 1er juillet 2022

Brexit : modifications relatives à la législation en matière de sécurité sociale

Le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi et un projet d'arrêté royal modifiant diverses dispositions relatives à la législation en matière de sécurité sociale à la suite du Brexit.

Il s'agit d'adaptations juridico-techniques de la législation sur la sécurité sociale visant à éviter les malentendus et les ambiguïtés juridiques.

Pendant le Brexit, un groupe de travail « préparation au Brexit » avait été mis en place, composé de représentants des institutions publiques de sécurité sociale (IPSS), des entités fédérées et du SPF Sécurité sociale. Une fois le Brexit acté et l'accord de commerce et de coopération (ACC) signé, le groupe de travail a convenu d'analyser la législation en matière de sécurité sociale.

Dans la législation sur la sécurité sociale, il est fait référence à plusieurs reprises au règlement 883 sur la coordination des systèmes de sécurité sociale. Dans les relations avec le Royaume-Uni, le règlement 883 n'est plus d'application, mais l'Accord de commerce et de coopération (ACC) l'est. On y retrouve en grande partie les mêmes principes que dans le règlement 883. Cependant, l'ACC n'est pas un traité bilatéral entre la Belgique et le Royaume-Uni, et le territoire britannique ne fait plus partie de l'UE.

En outre, un certain nombre de questions mineures sont ajustées, telles qu'une référence au prédécesseur du règlement 883.

Les projets sont transmis pour avis au Conseil d'État.

Avant-projet de loi modifiant diverses dispositions relatives à la sécurité sociale et aux conséquences du retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne

Projet d'arrêté royal modifiant diverses dispositions relatives à la sécurité sociale et aux conséquences du retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Pierre-Yves Dermagne, Vice-Premier ministre et ministre de l'Economie et du Travail
Rue Ducale, 61
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 207 16 00
<https://dermagne.belgium.be>
contact@dermagne.fed.be

Nicolas Gillard
Porte-parole (FR)
+32 476 20 37 84
nicolas.gillard@dermagne.fed.be

Laurens Teerlinck
Porte-parole (NL)
+32 484 68 12 59
laurens.teerlinck@dermagne.fed.be

Frank Vandenbroucke, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique
Rue de la Loi, 23
1000 Bruxelles
Belgique
<https://vandenbroucke.belgium.be>
info@vandenbroucke.fed.be

France Dammel
Porte-parole (FR)
+32 494 50 88 98
france.dammel@vandenbroucke.fed.be

Arne Brinckman
Porte-parole (NL)
+32 476 28 83 13
arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be

Jan Eyckmans
Porte-parole (NL)
+32 495 25 47 24
jan.eyckmans@vandenbroucke.fed.be

David Clarinval, ministre des Classes moyennes, des Indépendants, des PME et de l'Agriculture, des Réformes institutionnelles et du Renouveau démocratique, chargé du Commerce extérieur
Rue des Petits Carmes, 15 - 6e étage
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 277 69 79
<https://clarinval.belgium.be>
info@clarinval.belgium.be

Julien Barreau
Porte-parole (FR)
julien.barreau@clarinval.belgium.be

Jonas Clottemans
Porte-parole (NL)
+32 474 40 63 35
jonas.clottemans@clarinval.belgium.be